

Testament et FCDDV Fichier Central des Dispositions de Dernières

Par **jalex**, le **26/09/2014** à **10:26**

Bonjour,

Je suis tuteur aux biens de ma mère de 95 ans. Sénile, elle est incapable de répondre quasi totalité de nos questions même les plus basiques.

Nous aimerions savoir si elle a fait un testament (rien dans ces papiers). Si oui, celui-ci est-il enregistré au FCDDV ?

Ma mère n'a pas de notaire de "famille" à qui nous pourrions poser des questions.

Est-il possible de savoir si un testament existe ? Sans demander le contenu du testament (pour cela il est nécessaire de fournir un certificat de décès).

(Nous pensons que la mise en vente de ces deux maisons serait une bonne opération de gestion et permettant de faire face aux frais de séjour en établissement.)

Si nous formulons une autorisation de vente auprès du juge des tutelles, celui-ci consultera-il le FCDDV y compris le contenu d'un éventuel testament ?

merci Salutations